

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le jeudi 25 juin à 20h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Crannes-en-Champagne, sous la présidence de Monsieur Francis COSNET, Le Maire.

Ordre du jour :

- Participation au groupement de commandes des extincteurs proposé par LBN COMMUNAUTÉ
- Décision modificative BP ASSAINISSEMENT 2026
- Poste d'agent d'entretien des locaux communaux
- Questions diverses

Date de la convocation : 19 juin 2026

Présents : Francis COSNET, Michel LOPEZ, Laurence LECORNUÉ, David BOURGOIN, Marie-Rose LELIÈVRE, Mickaël BONTEMPS, Steven LAIGNIEL

Absents : Françoise DESNOS, Magali LEVALLOIS, Marine LEMAITRE, Benjamin NOIR

Secrétaire de séance : Laurence LECORNUÉ

Le quorum est atteint, Monsieur COSNET ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h37.

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le devis de l'entreprise MAVASA pour l'achat de panneaux de signalisation reçu le 24/06/2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de rajouter ce point à l'ordre du jour à l'unanimité.

PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DES EXTINCTEURS PROPOSÉ PAR LBN COMMUNAUTÉ

Le groupement de commandes « Acquisition, vérification et maintenance des extincteurs » passé en 2022 avec 20 communes arrive à expiration le 01/10/2026.

LBN COMMUNAUTÉ propose de renouveler le marché d'acquisition, de vérification et de maintenance du parc des extincteurs et d'accepter la convention constitutive de ce groupement de commandes. Elle est désignée coordonnateur du groupement et se charge de la constitution du dossier de consultation des entreprises, des procédures de publication, d'analyse des offres... Chaque membre du groupement adressera au coordonnateur un état descriptif de ses besoins.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 7 voix POUR de participer au groupement de commandes ayant pour objet l'acquisition, la vérification et la maintenance des extincteurs et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que les pièces afférentes à cet objet.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BP ASSAINISSEMENT 2026

Une décision modificative est à prendre pour augmenter les crédits au chapitre 66 (Intérêts et ICNE) de 100.00 € et pour déplacer des crédits au compte 2156 de 4 500.00 € correspondant au remplacement des postes de télégestion à la station d'assainissement.

Dépenses Fonctionnement	Article 6061	Eau assainissement	- 100.00
Dépenses Fonctionnement	Article 66111	Intérêts prêt	100.00
Dépenses Investissement	Article 2315	Installation, matériel	- 4 500.00
Dépenses Investissement	Article 2156	Matériel spécifique	4 500.00

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adopter la DM ci-dessus par 7 voix POUR.

POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX

Une personne a postulé sur le poste proposé.

Le conseil municipal décide de chercher d'autres personnes ou un prestataire.

DEVIS PANNEAUX DE SIGNALISATION + DM n° 3 BP COMMUNE

Le devis de la société MAVASA pour des panneaux de signalisation s'élève à 510.72 € TTC. En cas d'acceptation, il faudra envisager un transfert de crédits du compte 615228 au 2188 du BP COMMUNE de 600.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adopter le devis de l'entreprise MAVASA d'un montant de 510.72 € par 7 voix POUR et d'adopter la décision modificative n° 3 au BP COMMUNE suivante :

Dépenses Fonctionnement	Article 615228	Entretien autres bâtiments	-600.00
Dépenses Investissement	Article 2188	Autres immobilisations corporelles	600.00
Recettes Investissement	Article 021	Virement de la section de Fonctionnement	600.00
Dépenses Fonctionnement	Article 023	Virement à la section d'Investissement	600.00

QUESTIONS DIVERSES

- Prévion d'une réunion pour la mise en place du PCAS pour les canicules avec LBN. Etablir un registre.
- M.MARTIN vice-président de Génération Mouvement sollicite l'utilisation du Tiers Lieu pendant la canicule.
- Sépulture de Mme La Présidente de Génération Mouvement Mme Ginette MOUDAR, prévoir un bon de fleurissement pour la tombe de 100 €
- Prochain conseil le 27/08/2026 à 18h30 suivi d'un repas et peut-être le 23/07/2026 si besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur COSNET clôt la séance du Conseil Municipal à 22h15.